

Les objectifs du bilan de compétences.

- **Qu'est ce qu'un bilan de compétences ?**
- **Pourquoi faire un bilan de compétences ?**
- **Comment se déroule un bilan de compétences ?**
- **Quelle est la méthodologie utilisée ?**

Le bilan de compétences s'adresse à des salariés cadres ou non cadres, demandeurs d'emploi, des personnes jeunes ou disposant de plusieurs années d'expérience professionnelle, des agents de la fonction publique ainsi que des personnes exerçant une activité indépendante (profession libérale, commerçant, etc.), même des particuliers peuvent en bénéficier.

En réalité, toute personne peut réaliser un bilan de compétences, certains publics (salariés et demandeurs d'emploi) peuvent obtenir le financement ou une prise en charge totale ou partielle de leur bilan.

Prospective RH vous propose une prestation individualisée. Chaque bilan intègre à travers des actes techniques adaptés, les besoins et objectifs correspondant à chaque situation individuelle. Le but de notre cabinet est de favoriser le développement de votre autonomie personnelle dans le cadre de vos choix professionnels.

A l'issue du bilan, vous devez avoir clairement identifié vos compétences professionnelles et personnelles, toutes celles susceptibles d'être investies dans des situations professionnelles déterminées. Vous devez avoir défini ou validé un véritable projet professionnel.

N-B : Les consultants et psychologues attachés à notre cabinet sont tous bilingues et offrent la possibilité à des personnes de langue anglaise de réaliser le bilan dans leur langue maternelle.

➤ **Qu'est ce qu'un bilan de compétences ?**

Le bilan de compétences est un outil vous permettant de faire le point sur votre situation professionnelle et d'analyser à un moment donné vos connaissances générales et professionnelles et votre savoir-faire. Il vous aide à faire le point sur vos objectifs de carrière et de développement tout en vous faisant prendre conscience de vos potentialités. Il s'agit d'une démarche personnelle initiée pour faire le point sur votre parcours professionnel avec l'aide d'un consultant. Les résultats de ce bilan doivent vous permettre d'établir un plan d'action afin de valider ou réaliser un nouveau projet professionnel. Avant toute chose, le bilan consiste en du temps que vous allez vous accorder pour faire le point, mieux vous connaître. Votre démarche reste personnelle et confidentielle : vous êtes seul destinataire des résultats de votre bilan.

➤ **Pourquoi faire un bilan de compétences ?**

De nos jours, les évolutions professionnelles sont rapides et fréquentes, soit qu'il s'agisse d'un licenciement, d'un changement touchant à votre métier actuel, ou encore, d'une volonté de votre part de reprendre votre avenir professionnel en main. Toutes ces situations nécessitent d'avoir une connaissance suffisamment claire de vos atouts et « faiblesses » ainsi que de vos domaines de compétences. Ceci étant, il est souvent délicat de réussir seul cette analyse. C'est là où le bilan de compétences trouve toute son utilité car des professionnels notamment consultants en ressources humaines et psychologues du travail vous guideront dans cette démarche et utiliseront tous les outils nécessaires à sa bonne réalisation.

En tant que salariés, vous êtes souvent mal renseignés sur les métiers et filières et vous n'avez donc pas conscience de votre aptitude à évoluer au sein de votre entreprise ou en dehors de celle-ci. Vous n'êtes que rarement mis au courant des évolutions et changements touchant à votre propre métier. De plus, il est fréquent qu'un salarié ne sache pas évaluer ses compétences et aptitudes.

Voici deux exemples de demandes fréquemment formulées :

« Après 20 ans d'expérience professionnelle dans ce domaine, je souhaiterais faire le point, savoir ou j'en suis réellement, analyser mes compétences car j'ai fait des choses très différentes mais je ne sais pas comment valoriser tout cela. »

« *Je voudrais me réorienter et envisage une formation en ... mais je ne sais pas si j'ai les capacités et le profil pour me lancer dans ce projet.* »

Dans ce contexte d'évolution constante, vous pouvez vous trouver dans l'une des situations suivantes : vous recherchez à vous adapter au mieux à votre emploi actuel ou au contraire, vous désirez revoir votre projet professionnel en décidant de vous réorienter.

Lors de ce bilan, l'évaluation des acquis professionnels, l'identification des savoirs, des compétences et des aptitudes vont vous permettre de dresser un inventaire de vos compétences professionnelles et personnelles. Ceci étant, il devient alors possible de faire le point sur vos objectifs de carrières et de développement afin de définir ou redéfinir votre projet professionnel ainsi qu'un plan d'action pour atteindre ce projet.

Ce bilan sera l'occasion de déceler vos besoins en formation liés à votre projet professionnel, il permet donc d'envisager de mettre en place un parcours de formation adapté. Si vous avez besoin de revoir ou d'envisager un projet professionnel, de faire identifier et/ou valoriser vos compétences, le bilan de compétences est la démarche qui répondra à vos attentes.

➤ **Comment se déroule un bilan de compétences ?**

Le bilan dure 24 heures et s'étale sur 1 mois ½ à deux mois. Les entretiens et tests durent plusieurs demi-journées.

Le bilan comprend trois grandes étapes :

- Une étape préalable de présentation : il s'agit de vous présenter plus amplement, durant un entretien individuel, la procédure suivie lors du bilan de compétences. Les méthodes et outils utilisés vous seront décrits et expliqués. Lors de cette étape, vos besoins sont analysés et définis. Ceci vous permet de valider vos engagements et surtout de définir vos attentes et objectifs.

- L'étape d'étude, d'investigation : cette étape cruciale est l'occasion d'analyser vos motivations et vos intérêts, d'identifier vos compétences et aptitudes professionnelles et personnelles. Cette étape se termine par la détermination des possibilités d'évolution professionnelle. Au cours de cette étape, le bénéficiaire du bilan va consacrer un certain temps à des recherches personnelles. C'est durant cette phase qui se décompose en deux parties :
 - identification des aptitudes et savoir-faire
 - élaboration d'un projet professionnel et des moyens appropriés (formation, etc.)

que seront effectués divers tests d'auto évaluation, de personnalité et d'aptitude, et autres types de tests, une grille d'analyse de compétences, des recherches documentaires. Cette investigation vous aidera à déterminer vos potentialités et objectifs de carrières.

- L'étape de synthèse : un entretien individuel vous permettra de prendre connaissance des résultats établis à la suite de l'étape précédente. Les éléments favorables ou non à la réalisation du projet professionnel établi seront communiqués, les formations nécessaires seront proposées, les principales étapes du projet seront précisées. Cette dernière étape est formalisée au moyen d'un document de synthèse qui vous sera délivré (ce document confidentiel et personnel ne peut être communiqué à des tiers qu'avec votre accord). Le dernier entretien vise à échanger sur ce compte-rendu et à conclure le bilan.

Quels supports et outils utilise t'on ? (cf. méthodologie)

Pour mener à bien l'évaluation de vos compétences, le consultant chargé du bilan, dispose d'outils divers et variés. Durant votre bilan vous pourrez vous voir proposer, entre autres choses :

- des entretiens individuels,
- des autobiographies professionnelles,
- des questionnaires,
- des outils de connaissance de soi ou d'évaluation tels des tests de personnalité, de motivation ou d'aptitudes, des inventaires de personnalité, etc.
- un travail d'enquête, de recherche documentaire, relatif au projet, etc.

➤ **Quelle est la méthodologie utilisée ?**

Le bilan se déroule en six entretiens individuels approfondis. Il comprend des questionnaires d'intérêts, de valeurs et d'auto évaluation ainsi que divers tests. Durant le bilan sont également réalisées des mises en situation telle que l'évaluation du niveau d'anglais ou d'un outil informatique par exemple. Des exercices différents et adaptés à chaque personne sont proposés : résumés d'entretien, rédaction de lettres de motivation et simulations d'entretiens. Le bénéficiaire du bilan est invité à mener des recherches documentaires et des enquêtes de terrain qu'il réalise lui-même sous la supervision du consultant ou des consultants de notre cabinet.

Afin d'offrir aux bénéficiaires du bilan les meilleurs outils, Prospective RH dispose d'un certain nombre de ressources documentaires qui sont mises à disposition des personnes en cours de bilan et même pendant la période de suivi. Notre cabinet reçoit des journaux de presse quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle comme : Le Figaro, Le Monde, L'Express, Entreprise & Carrières, La Tribune, Nice Matin, Courrier Cadres (APEC), etc.

Nous disposons également :

- D'annuaires et listings : Liste des entreprises 2003-2004 Sophia-Antipolis, Kompass Monaco 2003, Listing entreprises CCI 06, 83 et 13. Kompass régional PACA Corse 2004, Répertoire des organismes de formation en PACA (formation initiale et continue), Programme régional de formation professionnelle pour l'année en cours (conseil régional), répertoire des métiers de l'ANPE (ROME), catalogue formation AFPA, GRETA, IFE (CCI), plaquettes des écoles et centres de formation régionaux : EDHEC, IAE, IUT, CERAM (programmes formations initiale et continue), listes des formations continues dispensées par les universités suivantes : UNSA, Université de TOULON-VAR et AIX-MARSEILLE.
- D'une documentation interne propre à notre cabinet : cette documentation est constituée d'articles de presse et de diverses collectes d'informations fournies par les chambres professionnelles, la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers ou autres organismes et porte sur :
 - Fiches secteurs d'activités
 - Fiches métiers, emplois-type et fonctions

- Dossier création d'entreprise (aides au créateur, modèles de business plan, organismes à contacter)
- Dossier sur l'expatriation et le travail à l'international
- Dossier complet en Droit du Travail
- Dossier complet en recherche d'emploi (inventaire des aides existantes, conseils relatifs à l'élaboration et la rédaction des CV, lettres de motivation, entretiens, relances téléphoniques, etc.)

Toute cette documentation est en libre accès ainsi qu'un accès Internet.
